

Avortements tardifs: la ministre McCann veut accroître l'accès



Photo: Catherine Legault Archives Le Devoir La ministre de la Santé Danielle McCann

Lia Lévesque - La Presse canadienne

5 février 2020

Santé

La ministre de la Santé Danielle McCann souhaite que plus de médecins pratiquent des avortements tardifs, alors qu'un rapport commandé par le Collège des médecins évoque en ce domaine des services insuffisants et désorganisés.

Le rapport du groupe de travail en éthique clinique du Collège des médecins, dont le quotidien La Presse fait état, dresse le portrait de services peu accessibles pour les avortements durant le troisième trimestre de grossesse. On y décrit des femmes enceintes qui sont refusées par plusieurs hôpitaux et des médecins qui sont stigmatisés s'ils pratiquent de tels avortements.

Interrogée à ce sujet à l'Assemblée nationale mercredi, la ministre de la Santé et des Services sociaux s'est dite consciente du problème. « Quelques médecins le font; on voudrait qu'il y en ait un peu plus », a-t-elle signalé.

Elle a dit envisager « une équipe additionnelle » pour accroître l'accès des femmes à ces services. Il ne s'agirait pas d'une équipe volante qui se déplacerait d'un établissement à l'autre.

La ministre a rappelé qu'il s'agissait de cas exceptionnels. Elle a précisé que de 10 à 25 femmes vont aux États-Unis chaque année pour subir un avortement tardif. « On veut que le service soit donné au Québec. »

Plusieurs problèmes se posent: des gynécologues sont réticents à pratiquer un avortement aussi tardif; ils sont donc peu nombreux à le faire. Et ceux qui le font sont parfois stigmatisés, indique-t-on dans le rapport commandé par le Collège des médecins.

Comment résoudre le problème? Si on concentre en une seule clinique les médecins qui acceptent de pratiquer ces avortements de troisième trimestre, des manifestants vont s'y pointer pour ostraciser les femmes qui s'y rendent, a noté l'ancien ministre libéral de la Santé, Gaëtan Barrette. Il faut donc trouver une autre voie.

« On a accès au Québec, sauf qu'il faut frapper à plusieurs portes », a ajouté le député libéral de Lapinière. Il a d'ailleurs noté que lui-même, comme médecin, « aurait un certain inconfort » à pratiquer des avortements aussi tardifs.

Néanmoins, « il faut éviter que ce sujet devienne un moyen de remettre en cause l'avortement en soi », a insisté M. Barrette, qui craint que certains militants de la cause ne le fassent. « La femme a le contrôle de son corps, point à la ligne », a-t-il affirmé, en rappelant que les lois permettent ces avortements tardifs.

À voir en vidéo



